

L'an deux mil douze, le vingt six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNE, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mme Blain, MM. Marchand, Mézil, Lafréchoux, Roquet, Allain, Mme Bouyer.

Étaient excusés : MM. Colin, Barré, Sicard, Mme Delagrance

Pouvoirs : M. Barré à Mme Blain, Mme Delagrance à M. Vaillier

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Francis ROQUET a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

#### 2012/0701 : DROITS DE PRÉEMPTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien référencé ci-après :

➤ Section C n° 137 « Chez Gros Jean »

#### 2012/0702 : LOYER LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Président fait part au Conseil Municipal que le loyer du logement de Madame Pascale VIGNAUD doit subir une augmentation au 1<sup>er</sup> août 2012.

La Loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005, relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Loyer de base + variation annuelle de l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre.

$$451.26 + 2.20 \% = 461.19 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide de porter le loyer à 461.19 € à compter du 1<sup>er</sup> août 2012.

#### 2012/0703 : TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE 2012-2013

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs de 1.9 % afin de respecter l'évolution du coût de la vie.

Fixe le prix du repas pour l'année 2012-2013 à :

- 2.49 € pour les enfants,
- 4.58 € pour les adultes,
- 5.73 € pour les personnes extérieures,
- 1.93 € pour le personnel communal.

**2012/0704 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR LES OPERATEURS DE TELECOM**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année 2012, la redevance d'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécom à :

Patrimoine	Km d'artère/m <sup>2</sup> d'emprise	Montant unitaire	Montant total*
Lignes aériennes	28,810	51.58	1 486 €
Lignes souterraines	9,080	38.68	351 €
Cabines - armoires	1,500	25.79	39€
Total			1 876 €

Ces montants seront revalorisés chaque année, conformément à l'article R 20-53 du Code des postes et communications.

\*En application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

**2012/0705 : TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE EN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la Commission Administrative Paritaire au cours de sa séance du 10 mai 2012 a émis un avis favorable à la proposition d'avancement au grade d'Adjoint technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, au titre de l'année 2012, d'un agent actuellement Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de transformer le poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, en vue de l'avancement de grade de cet agent.

**2012/0705 : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'AMÉNAGEMENT DE LA GRAND'RUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2011/0903 en date du 29 septembre 2011 le Marché de Service pour la Mission de Maîtrise D'œuvre pour l'étude et la réalisation de l'aménagement de la « Grand'Rue » a été attribué à DL INFRA. Il donne lecture de l'avenant n°1 ayant pour objet la modification des clauses suivantes :

- ✓ La durée du marché de maîtrise d'œuvre qui sera portée à 4 ans (durée du marché à bons de commande)
  - ✓ Le délai d'exécution des éléments de mission
    - DCE 8 jours
    - ACT 3 jours
    - AVP 1 mois
    - PRO 1 mois
    - DET – durée des travaux mentionnée au bon de commande
    - AOR 1 semaine
  - ✓ Le forfait provisoire de rémunération
    - Le montant définitif de la rémunération sera établi dans les mêmes conditions que l'offre de prix initial soit au taux de 6.01% appliqué au coût réel des travaux.
  - ✓ Les modalités de règlement des comptes
    - Suivant l'avancement de chaque aménagement.
    - Les autres closes du marché demeurent inchangées.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- Accepte l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre
  - Autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

**2012/0707 : TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir les devis :

- de l'entreprise BARRÉ pour un montant de 5 657,08 € TTC pour l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales route de Loing
- de l'entreprise STPR pour un montant de 4 311,58 € TTC pour la réparation d'un regard d'eaux usées sur la RD 148.

Autorise Monsieur le Maire à signer les devis

**2012/0708 : RÉALISATION D'UNE CLÔTURE AUTOUR DU BASSIN TAMPON « CHEMIN DES PÊCHEURS »**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le bassin tampon est en service et qu'il est nécessaire, pour la sécurité, d'en clôturer l'emprise. Il donne lecture des devis proposés par la SARL PEPINIERES CHAMBEAU d'un montant de 11 786.58 € TTC et Monsieur CAILLAUD Éric d'un montant de 4 712.07 € TTC, pour la fourniture et la pose d'une clôture et d'un portail.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de retenir le devis de Monsieur CAILLAUD Éric d'un montant de 4 712.05€ TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

**2012/0709 : CONTRAT DE MISE EN PROPRIÉTÉ DES INSTALLATIONS D'ÉVACUATION DES BUÉES GRASSES DE CUISINE**

Monsieur le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, du contrat de mise en propriété des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine proposé par ISS HYGIÈNE ET PRÉVENTION pour l'entretien annuel des hottes de la cantine et de la salle polyvalente, d'un montant de 630 € HT soit 753.48 € TTC + une « participation aux frais de gestion des déchets » sous forme d'un quote-part de 1,44% du montant HT de chaque facture et plafonnée à 25 € par facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Accepte le présent contrat,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat établi entre la Commune et ISS HYGIÈNE ET PRÉVENTION

**QUESTIONS DIVERSES**

**COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ÉCOLE**

- Monsieur le Maire a informé le Conseil des remarques faites par les parents d'élèves au cours du dernier conseil d'école sur un certain nombre de points à l'intérieur de l'établissement scolaire. Il a par ailleurs regretté qu'un certain nombre d'enfants quittent l'école primaire pour aller vers d'autres écoles. Une enquête sera menée sur les motifs ayant amené les parents vers ces décisions.

**INDEX :**

2012/0701	DROITS DE PRÉEMPTION	
2012/0702	LOYER LOGEMENT COMMUNAL	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le 13/08/2012
2012/0703	TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE 2012-2013	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le 13/08/2012

2012/0704	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR LES OPERATEURS DE TELECOM	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le 13/08/2012
2012/0705	TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1 <sup>ÈRE</sup> CLASSE EN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>ÈME</sup> CLASSE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le 13/08/2012
2012/0705	AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'AMÉNAGEMENT DE LA GRAND'RUE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le 21/08/2012
2012/0707	TRAVAUX DE VOIRIE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le 21/08/2012
2012/0708	RÉALISATION D'UNE CLÔTURE AUTOUR DU BASSIN TAMPON « CHEMIN DES PÊCHEURS »	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le 21/08/2012
2012/0709	CONTRAT DE MISE EN PROPRIÉTÉ DES INSTALLATIONS D'ÉVACUATION DES BUÉES GRASSES DE CUISINE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le 21/08/2012
QUESTIONS DIVERSES	COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ÉCOLE	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.

<b>Christian GRIMAUD</b>	
<b>Roland VAILLIER</b>	
<b>Carole BLAIN</b>	
<b>Bernard MARCHAND</b>	
<b>Didier MÉZIL</b>	
<b>Jean-Claude LAFRÉCHOUX</b>	
<b>Jacky BARRÉ</b>	<b>Excusé</b>

<b>Mickaël COLIN</b>	<b>Excusé</b>
<b>Francis ROQUET</b>	
<b>Daniel ALLAIN</b>	
<b>Maryvonne DELAGRANGE</b>	<b>Excusée</b>
<b>Daniel SICARD</b>	<b>Excusé</b>
<b>Ginette BOUYER</b>	